

Contribution au programme : "culture"

La Culture dans toutes ses formes d'expression est une composante indispensable à la vie dans la cité.

« Elle donne à l'homme la capacité de réflexion sur lui-même.....elle fait de nous des êtres critiques et engagés ...c'est par elle que nous discernons des valeurs et effectuons des choix »

Unesco, déclaration de Mexico.

ACTION CULTURELLE :

- Nous souhaitons mener des actions d'envergure liées à la vie des habitants. En prenant en compte leurs envies et leur histoire, nous voulons les entraîner dans une pratique artistique.
 - Nos partenaires seront les associations, le Centre Social, l'École de musique et des Arts, les habitants, les enseignants (écoles et collège), les artistes professionnels.
- Historiquement, « le Salon des Bébés Lecteurs », « Quetigny la Ville aux 10 000 écrivains », et plus récemment le festival « Guitares dans la Ville » sont de bons exemples de ce type d'action culturelle.

CULTURE ET TERRITOIRE :

Mise à l'étude d'un chèque culture. Le but est d'inciter à la fréquentation des manifestations culturelles et des pratiques artistiques locales.

Il permettra d'accéder à la programmation de Quetigny mais aussi à celle d'équipements de la métropole (Vapeur, Opéra etc..).

INVENTER UN NOUVEAU LIEU D'ACTIVITÉ CULTURELLE :

- Ce lieu comprendra à la fois une salle entièrement dédiée au spectacle vivant et des endroits permettant de se croiser, de se rencontrer, de se poser (café associatif, cafeteria, etc.).
- La salle de spectacle aura une jauge d'environ 200 places. De ce fait, elle occupera un créneau bien spécifique dans l'agglomération.
- Des résidences d'artistes, des ateliers théâtre, des projets artistiques divers (ex. ateliers d'écriture) pourront s'y dérouler.
- La gestion de cette salle sera collégiale entre, d'une part, le Service Culturel, et de l'autre, les associations qui travaillent dans le secteur de la Culture.
- L'endroit idéal pour que s'installe cet ensemble est l'ancienne ferme Bruley.

Le Petit Théâtre des Prairies, très utilisé, doit être préservé tant que ce nouveau projet n'aura pas vu le jour.